

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - 14 DÉCEMBRE 2021

La FNCCR et les collectivités défendent les atouts écologiques et économiques de l'eau du robinet

Regroupant plus de 550 collectivités agissant dans le domaine du cycle de l'eau qui desservent plus de 60 millions d'habitants en eau potable, la FNCCR s'engage activement pour promouvoir le service public de la distribution d'eau potable, qu'il soit géré directement en gestion publique (régies et SPL) ou en délégation.

L'eau du robinet constitue la meilleure réponse aux enjeux sociaux-économiques et écologiques que nous devons relever collectivement. L'eau distribuée chez chaque habitant a également fait ses preuves de qualité, renforcée chaque jour par les actions des collectivités.

Pour les acteurs publics représentés par la FNCCR, boire l'eau du robinet est donc un engagement citoyen et durable à encourager. La consommer, c'est militer pour des valeurs fortes.

Ne pas se tromper de cible, halte aux allégations insidieuses



L'accès à l'eau est depuis toujours un enjeu majeur de la construction des sociétés, de leur développement... Ressource naturelle indispensable à la vie, elle ne peut pas être considérée comme un bien marchand comme les autres. C'est pourquoi, la FNCCR et ses collectivités membres défendent le principe d'universalité du droit et d'accès à l'eau d'une bonne qualité.

La FNCCR se doit donc de réagir lorsqu'une enseigne comme McDonald's, sous couvert de la suppression de l'eau en bouteille, propose à ses clients de l'eau du robinet « micro-filtrée » à plus

de 2 000 fois son prix initial. Cette initiative ne peut que contribuer à instiller dans l'esprit des consommateurs un doute sur le fait que l'eau du robinet est de parfaite qualité en l'état. Elle relève en outre d'une démarche de marchandisation de l'eau du robinet.

Les établissements de restauration ne sauraient non plus de leur obligation d'offrir de l'eau « ordinaire » gratuitement à leurs clients en proposant des formules payantes. Cette solution gratuite doit être valorisée et visible dans tous les restaurants, y compris la restauration rapide.

Il faut rappeler que l'eau distribuée par les collectivités ou leurs délégataires ne génère aucun déchet plastique, ne nécessite pas de transport de marchandises sur de longues distances et demeure la boisson la plus accessible pour les ménages. C'est aux bouteilles d'eau à usage unique, promues par un marketing agressif, qu'il faut donc s'attaquer plutôt que de faire du profit sur l'eau du robinet.

Il est impératif que les collectivités se mobilisent pour défendre leur eau face à ces discours dupliques, invitant à boire de l'eau de provenance exotique et lointaine, emballée dans des promesses mensongères comme l'explique Hervé Paul, Vice-président de la FNCCR : « *L'eau du robinet, c'est aussi de l'eau issue de nos glaciers, de nos sources, du cycle naturel de l'eau, de notre ruralité. Elle n'est pas moins hydratante, désaltérante et source de minéraux qu'une eau « rare » du Groenland vendue en épicerie fine, comme elle n'a pas un impérieux besoin d'être « micro-filtrée ».* Le tarif de l'eau, lié aux coûts d'exploitation et de production locaux, même dans les villes où son prix serait qualifié d'élevé, ne dépasse jamais 5 € le m³ contre 7 000 €/m³ pour l'eau by McDo.

La FNCCR soutient toute initiative qui utilise l'eau potable en substitution de celle en bouteille, le consommateur contribuant également, par sa facture, au service public d'assainissement, si essentiel pour la préservation de l'environnement. C'est à nous aussi de faire évoluer les imaginaires collectifs autour de l'eau du robinet pour la rendre encore plus désirable.

Dans ce sens, la FNCCR salue et encourage les nombreuses initiatives de ses adhérents qui œuvrent pour promouvoir l'eau du robinet et en faciliter l'accès à tous dont voici quelques exemples :

De l'eau gratuite chez son commerçant

La régie Eau de Paris a lancé en 2021 une action pour promouvoir l'eau de la ville dans les commerces locaux. Elle prolonge le « Pari de l'eau 0 plastique » lancé dès 2019. Les volontaires reçoivent ainsi un autocollant à apposer sur leur vitrine et proposent un accès au public. Eau de Paris souhaite mettre en place un réseau de 500 commerces chez lesquels il sera possible de remplir gratuitement sa gourde d'eau d'ici 2022.

<http://www.eaudeparis.fr/>



Garantir une eau de qualité

Eau du Bassin Rennais a initié le label Terres de Sources qui a pour objectif de soutenir et d'encourager les bonnes pratiques agricoles dans les zones de captage de l'eau potable. Le dispositif offre des débouchés rémunérateurs aux agriculteurs qui s'engagent à agir en contrepartie pour protéger les ressources en eau.

<https://terresdesources.fr/>

Une marque d'eau du robinet

La ville de Besançon a repris les codes marketing de l'eau en bouteille pour promouvoir l'eau 100 % municipale auprès de la population. En 2008, elle lance la marque Bisontine, visible notamment sur des carafes réutilisables. Une large campagne de communication a accompagné cette initiative.

Résultat : une hausse de la consommation d'eau du robinet de près de 10 % en quelques années. Une déclinaison gazeuse a également été développée avec des bouteilles consignées.

La communauté urbaine du Grand Besançon Métropole a repris la marque au moment du transfert de la compétence eau potable en 2018. Une campagne de communication dédiée sera relancée en 2022.



Eau de source du robinet...

Eaux de la Veune, dans la Drôme, possède des ressources en eau naturellement conformes aux normes de potabilité. Grâce à la qualité exceptionnelle de la ressource, Eaux de la Veune a pu faire le choix de distribuer l'eau sans aucun traitement dans tout le secteur situé en régie.

La régie a également lancé une opération de déploiement de bornes fontaines sur son territoire, notamment dans les secteurs touristiques afin de limiter la consommation d'eau en bouteille et les déchets associés.

<https://www.eauxdelaveune.org/>

Contact presse : Alexandre ALLION - a.allion@fnccr.asso.fr - 06 26 41 64 91



La **Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR)** est une association de collectivités locales entièrement dévolue à l'organisation et à l'amélioration continue des services publics locaux (énergie, eau, numérique, déchets). Organisme représentatif, elle regroupe à la fois des collectivités (communes, communautés, métropoles, syndicats d'énergie, départements, régions...) qui délèguent les services publics et d'autres qui les gèrent elles-mêmes (régies, SEM, coopératives d'usagers...). Elle rassemble plus de 800 collectivités regroupant 60 millions d'habitants en France continentale et dans les territoires ultramarins.



Rejoignez un réseau national de plus de 800 acteurs publics locaux.

La FNCCR est une association de collectivités locales et de leurs établissements publics responsables de services publics locaux (énergie, eau, numérique, déchets) qui les gèrent directement ou par un contrat de délégation.

Les membres de la FNCCR regroupent plus de 60 millions d'habitants dont environ 85 % des usagers des services publics de l'eau.

La FNCCR intervient dans tous les domaines du cycle de l'eau pour promouvoir une gestion durable et résiliente à un coût acceptable par les usagers.

Force de proposition, la FNCCR est ainsi l'interlocuteur privilégié des ministères et du parlement pour représenter les collectivités territoriales.

La FNCCR assure une veille technique et juridique, produit des analyses à l'attention de ses membres et organise le partage des bonnes pratiques entre eux.

FNCCR 2021 - Service communication - Photos : Adobe Stock - EMIH - Noréaude

EAU POTABLE, EAUX USÉES, GEMAPI, GESTION DE LA RESSOURCE, EAUX PLUVIALES URBAINES, DÉFENSE INCENDIE...






Accompagnement
des collectivités



Veille
et expertise
sectorielles



Représentation
des adhérents



Centre
de ressources
techniques
et juridiques



Dialogue
et partage
d'expériences

fnccr.asso.fr



